

OBJECTIFS

1. Connaître le contenu de l'article 18 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.
2. Favoriser autour de ce thème la libre expression des élèves.
3. Favoriser la compréhension de la continuité entre la tradition et l'article 18.

Durée : 30 minutes ; Publics : élèves de CM1 et CM2.



PRÉSENTATION

- Faire écouter la K7.
- Vous assurer que tous les élèves suivent.
- Accompagner le récit par des mimes ou des gestes non verbaux.
- Interroger les élèves sur ce qu'ils ont retenu du conte. Quelles sont les leçons que l'enfant tire de chaque rencontre : le cheval, le serpent et les fourmis.
- Noter au tableau à gauche les réponses, les enrichir, transcrire en français les éléments retenus, présenter sur la partie droite du tableau l'article 18 :

«1. Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Les États parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

3. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent des conditions requises».
- Demander aux élèves d'expliquer les mots-clés et leur traduction en langue locale.

PRATIQUE

- Demander aux élèves de comparer les deux parties du tableau, dégager les similitudes et les différences.
- Demander aux élèves de commenter la place de l'enfant dans la société traditionnelle à partir du témoignage des traditionalistes.

PERFORMANCE

- Demander aux élèves d'écrire avec leurs propres mots l'article 18 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.
- Demander aux élèves en groupe comment ils expliqueraient en langue locale l'article 18 à un oncle analphabète.
- Demander aux élèves s'ils connaissent des proverbes en langues nationales, relatifs aux droits de l'enfant: droit à l'éducation, droit à la protection.
- Demander aux enfants s'ils connaissent les institutions ou organisations qui veillent au respect des droits des enfants ; citer et commenter les actions en faveur des enfants.
- Passer à la question du vieux Lassidan et répondre en groupe.

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- Interroger les élèves sur ce qu'ils savent de leurs droits.
- Par quelles sources ont-ils eu connaissance de ces droits ? Certains de ces droits sont-ils violés, par qui ? À quelles occasions ? Quelles sont les institutions qui vulgarisent les droits des enfants (Unicef, Plan Guinée...) ? Introduire l'élément sonore en leur disant que les anciens aussi reconnaissaient des droits aux enfants. Un traditionaliste (Wolibo Doukoure/Frantoman Conde) témoigne dans ce document qui présente également l'article 18.



SYNTHÈSE EN FRANÇAIS DES ÉLÉMENTS SONORES BAMBARA/MANINKA DROITS DE L'ENFANT (Durée : 4 min. 48 sec.)

- En pays Mandingue, l'éducation des enfants se faisait à l'image du comportement des grandes personnes à travers les contes et proverbes. (Mohamed Timbota, du Burkina Faso)
- L'éducation de l'enfant incombe à toute la communauté, car un enfant bien éduqué est utile à toute la société. Ainsi le meilleur investissement est dans l'éducation des enfants. (Sidiki Diarra du Mali)
- Chez les Mandingues, l'enfant a des droits, notamment : le droit à un nom, à une alimentation saine et à l'initiation. (Frantoman Conté, Guinée)

QUESTION DU VIEUX LASSIDAN

Moi, si je trouve un enfant du village en train de faire une bêtise, je lui administre aussitôt une correction sans attendre ses parents. Pensez-vous que je devrais continuer cette pratique de nos jours avec votre Article 18 ?



Faire une synthèse sur le thème.